

**Conseil économique et social**Distr. générale
14 octobre 2021Français
Original : anglais

**Commission économique pour l'Afrique
Comité du développement du secteur privé,
de l'intégration régionale, du commerce,
des infrastructures, de l'industrie et de la technologie**
Deuxième réunionAddis-Abeba (en ligne), 8 et 9 mars 2022
Point 5 de l'ordre du jour provisoire*
Présentation sur le thème de la réunion**Le développement économique de l'Afrique dans la
période post-COVID-19 : le rôle de l'intégration
régionale, des infrastructures et de la technologie****Document de synthèse****I. Introduction**

1. L'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons de l'Union africaine exprime de manière éloquentes la vision du continent pour son développement. Il fournit un cadre commun pour une croissance inclusive et un développement durable en Afrique, à réaliser sur une période de 50 ans à partir de 2013. Il s'inscrit également dans la continuité de l'effort du continent en faveur de l'unité, de l'autodétermination, de la liberté, du progrès et de la prospérité collective, poursuivi dans le cadre des idées de panafricanisme et de renaissance africaine. Les pays africains sont également signataires du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030), un plan d'action des Nations Unies axé sur les personnes, la planète et la prospérité. Il vise à renforcer la paix universelle et reconnaît que l'éradication de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, notamment l'extrême pauvreté, constitue le plus grand défi mondial et une condition indispensable au développement durable. Les objectifs de développement durable, tels qu'ils sont présentés dans le Programme 2030, ont été élaborés pour réaliser les droits de l'homme de tous, et pour parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation de toutes les femmes et les filles. Ils sont intégrés et indivisibles, et équilibrent les trois dimensions du développement durable – économique, sociale et environnementale.

2. L'Afrique s'efforce donc de mettre en place une « économie du bien-être » qui envisage la réalisation continue du bien-être humain, en accordant une attention particulière à la création d'emplois, à l'éradication de la pauvreté et à l'égalité des sexes, tout en intégrant la durabilité des écosystèmes. Le présent rapport explore comment l'intégration régionale, les infrastructures et les technologies émergentes pourraient être utilisées pour exploiter les opportunités que le triple défi du changement climatique, de la pandémie de

* E/ECA/CPRTIIT/2/1.



coronavirus (COVID-19) et de la récession économique présente pour réaliser le programme de développement africain.

3. Le reste du présent rapport est structuré comme suit : la section II donne un aperçu des difficultés et des opportunités pour le développement économique de l'Afrique en conséquence de la pandémie de COVID-19. Les sections III, IV et V présentent, respectivement, les rôles de l'intégration régionale, des infrastructures et des technologies émergentes dans le développement économique de l'Afrique dans l'ère post-COVID-19. La section VI conclut le document, en fournissant une liste consolidée des questions qui seront examinées par le Comité, ainsi que dans les réunions des groupes d'experts précédant la réunion du Comité.

II. Vue d'ensemble des difficultés et des opportunités liées au coronavirus

4. L'ère du COVID-19 présente à la fois des difficultés et des opportunités pour le continent s'agissant de réaliser les aspirations de développement indiquées dans l'introduction du présent document. Le rapport de la CEA intitulé « *Building Forward for an African Green Recovery* » (Construire l'avenir pour une relance verte en Afrique)¹ souligne certains de ces défis. Il fait valoir que l'Afrique se trouve au cœur d'une triple tempête : le changement climatique, à cause duquel le continent dépense déjà quelque 335 milliards de dollars par an, soit plus de 5 % de son produit intérieur brut (PIB) collectif, pour faire face aux catastrophes climatiques ; la pandémie de COVID-19, étant donné qu'à la fin février 2021, 2,7 millions d'Africains avaient contracté la maladie et plus de 70 000 personnes étaient mortes ; et la récession économique, à laquelle le continent est confronté pour la première fois en 25 ans, en tant que répercussion de la pandémie de COVID-19.

5. Les impacts économiques et sociaux du COVID-19 sur le continent ont été dévastateurs. La CEA² estime que la pandémie a fait basculer quelque 55 millions de personnes dans l'extrême pauvreté en Afrique en 2020, effaçant ainsi les gains de la décennie précédente. La pandémie a également accéléré d'autres tendances existantes sur le continent. Par exemple, plusieurs pays étaient déjà en récession au début de la crise, et la croissance globale du PIB de l'Afrique a ralenti pour atteindre 3,2 % en 2020 et a été inférieure à 1 %, voire négative dans certaines des plus grandes économies. Les prix du pétrole ont chuté de plus de 50 % au premier trimestre de 2020, et avec une baisse des prix des produits de base non pétroliers de surcroît, les pays dépendant des exportations de produits de base ont été en proie à de grandes difficultés. En outre, de nombreux pays étaient sous pression à cause d'investissements publics et privés limités, de niveaux d'endettement élevés, de situations budgétaires fragiles, de l'instabilité politique, de crises de longue date (comme dans la région du Sahel) et de faibles niveaux de capital humain.

6. La pandémie a également mis en évidence des vulnérabilités existantes qui ont amplifié ses effets sur le continent. Il s'agit notamment de la forte proportion de travailleurs informels dans la plupart des pays, qui ont des emplois instables et des revenus irréguliers, du fait que 82 % des Africains n'ont pas accès à la protection sociale, des faibles dépenses de santé sur le continent (5 à 6 % du PIB en moyenne) et des inégalités entre les sexes, déjà importantes, qui risquent d'être encore accentuées par la charge disproportionnée de la prestation de soins.

¹ Commission économique pour l'Afrique, *Building Forward for an African Green Recovery*, 2021 (anglais seulement).

² Commission économique pour l'Afrique, *Economic Report on Africa 2021: Addressing the challenges of poverty and vulnerability in Africa in the time of COVID-19* (à paraître).

7. La période du COVID-19 n'est pas faite que de difficultés, et celles qui sont énumérées ci-dessus ne sont pas insurmontables. Au contraire, la pandémie et les difficultés qui y sont associées offrent de grandes opportunités pour mieux avancer et renforcer la résilience afin d'améliorer les perspectives de réalisation des aspirations du continent en matière de développement. À moyen et à long terme, l'Afrique devrait consacrer des ressources supplémentaires à la promotion d'une reprise durable et d'une « remise à zéro » économique. Il est envisagé de réaliser des investissements importants dans les infrastructures de soins de santé du continent, notamment pour constituer une réserve de personnel de santé qualifié, donner la priorité à l'accès équitable aux services de soins de santé et créer des possibilités d'emploi dans le secteur de la santé en tirant parti de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) pour la production pharmaceutique, l'achat groupé de fournitures médicales, les chaînes d'approvisionnement régionales numérisées et les systèmes de suivi et de traçabilité des médicaments. Le continent devra également investir dans l'amélioration des compétences de la main-d'œuvre jeune afin d'accroître la productivité du travail, de renforcer la résilience face aux chocs futurs et de développer des systèmes de protection sociale durables, en particulier dans les pays très endettés.

8. La crise actuelle est également l'occasion pour les pays africains d'adopter des modèles de croissance alternatifs donnant la priorité à la valeur ajoutée, et de faire un bond technologique vers un avenir durable, inclusif et riche en emplois. La ZLECAf, qui a vu le jour en janvier 2021, est un tremplin essentiel pour la reprise. Le potentiel des stratégies d'investissement vert est tout aussi important, étant donné la manière dont elles pourraient soutenir le développement futur de l'économie africaine. Une reprise qui fournit des emplois de haute qualité aux Africains doit être basée sur un modèle de croissance durable innovant qui assure simultanément la modernisation et l'investissement, soutenant potentiellement le passage d'une économie à faible productivité à une économie à forte productivité.

9. La section suivante explore le rôle de l'intégration régionale dans le développement économique africain dans l'ère post-COVID-19.

III. L'intégration régionale et le développement économique de l'Afrique à l'ère post-pandémie

A. Améliorer les systèmes de soins de santé africains

10. Jusqu'à présent, l'Afrique a évité que la pandémie de COVID-19 n'entraîne l'effondrement de son système de soins de santé, comme certains le craignaient au départ. Cependant, les vagues successives d'infections – en particulier la dernière vague due au variant Delta – ont entraîné 8,2 millions de cas positifs et plus de 200 000 décès sur le continent³. Le déploiement de la vaccination est lent en raison de la rareté des stocks et d'une capacité de livraison insuffisante pour acheminer les doses aux personnes à vacciner. Fin septembre 2021, seules 55 millions de personnes en Afrique – soit moins de 5 % de la population totale – étaient entièrement vaccinées⁴.

11. Face à ce défi sans précédent, les décideurs africains ont fait preuve de solidarité dans la réponse continentale. Très tôt, les gouvernements et les

³ Centres africains pour le contrôle et la prévention des maladies (CDC), *Africa CDC COVID-19 Dashboard* (Tableau de bord du CDC sur le COVID-19 en Afrique) (en anglais). Disponible à l'adresse : <https://africacdc.org/covid-19/> (site consulté le 22 octobre 2021).

⁴ Bureau régional pour l'Afrique de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), *Africa COVID-19 Dashboard* (Tableau de bord du COVID-19 en Afrique) (en anglais). Disponible à l'adresse : www.afro.who.int/health-topics/coronavirus-covid-19 (site consulté le 23 septembre 2021).

organismes de réglementation ont collaboré avec le secteur privé pour créer la Plateforme africaine de fournitures médicales, qui tire parti des achats groupés pour s'approvisionner en équipements, kits de diagnostic, équipements de protection individuelle et autres produits médicaux essentiels. L'équipe spéciale d'acquisition de vaccins en Afrique est un véhicule d'approvisionnement crucial dirigé par l'Afrique pour compléter la facilité d'accès mondial aux vaccins COVID-19 (COVAX) et les accords d'achat bilatéraux. À ce jour, la cellule opérationnelle a obtenu 220 millions de doses du vaccin à injection unique de Johnson et Johnson, avec des options pour ajouter 180 millions de doses supplémentaires.

12. Outre l'urgence immédiate en matière de soins de santé, il existe désormais un consensus et une volonté collective parmi les gouvernements africains, les organisations régionales, le secteur privé et la communauté internationale de développer la production de vaccins et de produits pharmaceutiques pour les Africains en Afrique, pour des raisons de sécurité sanitaire et de résilience de la chaîne d'approvisionnement régionale. Lors de la Conférence virtuelle sur la fabrication des vaccins pour la sécurité sanitaire en Afrique, tenue en avril 2021, les dirigeants africains ont annoncé la création du Partenariat pour la fabrication de vaccins afin de réaliser l'ambition de porter à 60 % la part des vaccins produits sur le continent d'ici à 2040.

13. La collaboration et la solidarité dans la réponse africaine au COVID-19 peuvent servir de modèle pour approfondir l'intégration régionale à l'avenir. Et le marché continental de 1,2 milliard de consommateurs rendu possible par la ZLECAf permet de réaliser des économies d'échelle pour soutenir les efforts d'expansion de la fabrication de produits pharmaceutiques en Afrique.

B. La Zone de libre-échange continentale africaine : un outil essentiel pour la relance économique

14. La ZLECAf a un rôle vital à jouer dans le redressement de l'Afrique après le COVID-19, afin qu'elle ne retourne pas à sa dépendance traditionnelle à l'égard des exportations de matières premières, mais qu'elle se tourne plutôt vers des secteurs commerciaux industriels, à forte valeur ajoutée et riches en emplois. La crainte que le commerce des pays africains ne reprenne ses vieilles habitudes est d'autant plus pertinente que les prix des principaux produits de base africains atteignent actuellement des niveaux record. Les huiles de pétrole, qui représentent 40 % des exportations africaines, ont retrouvé en février 2021 les niveaux qui prévalaient avant la pandémie de COVID-19. L'indice des prix des minerais métalliques négociés de la Bourse des métaux de Londres a grimpé en flèche, atteignant en août 2021 un niveau supérieur de 50 % à celui d'avant la pandémie. Les prix internationaux des denrées alimentaires, mesurés par l'indice des prix alimentaires de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), étaient eux aussi supérieurs de 30 % aux prix d'avant COVID-19 en septembre 2021.

15. La ZLECAf peut aider à mieux reconstruire. La dernière modélisation de la CEA estime que, d'ici à 2045, la Zone stimulera le commerce intra-africain des produits agroalimentaires de 20,5 %, de l'industrie de 64,7 %, des services de 3,3 % et des biens énergétiques et miniers de 11,4 %. Cela se traduira par des gains de 27,3 milliards de dollars dans l'agroalimentaire, 86,2 milliards de dollars dans l'industrie, 4,4 milliards de dollars dans les services et 15,2 milliards de dollars dans le secteur de l'énergie et des mines⁵.

⁵ Commission économique pour l'Afrique et Centre for International Research and Economic Modelling du Centre d'études prospectives et d'information internationales (CEPII) (à paraître).

C. Réévaluer les investissements directs étrangers

16. Les investissements directs étrangers en Afrique ont chuté de 18 %, ramenés de 46 milliards de dollars en 2019 à 38 milliards de dollars en 2020, un niveau qui n'avait pas été atteint depuis 2006. Cette diminution est plus nette que la baisse enregistrée dans les économies en développement (12 %), mais moins grave que la baisse enregistrée dans les pays développés (69 %)⁶.

17. Les perspectives de reprise n'étaient pas encourageantes en 2020. Les annonces de financement de projets et de projets entièrement nouveaux (indicateurs des tendances futures) ont chuté de 63 % et 40 %, respectivement⁷. L'investissement direct étranger est une source importante de financement pour le développement des capacités productives et des infrastructures, de sorte qu'un déclin prolongé pourrait entraver la reprise économique de l'Afrique.

18. Du côté positif, alors que la pandémie a forcé la fermeture de bureaux et de points de service gouvernementaux, elle a également donné aux gouvernements un nouvel élan pour numériser davantage les services publics. Certains organismes africains de promotion des investissements ont tiré parti des technologies numériques (solutions de vidéoconférence et de réalité virtuelle, par exemple) pour d'importantes activités de promotion et de facilitation des investissements, comme des réunions d'investisseurs et des visites de sites. La promotion des investissements dans la capacité de fabrication locale de vaccins et de produits pharmaceutiques est également devenue une priorité pour les organismes de promotion des investissements dans le monde, y compris en Afrique⁸.

19. La forte baisse des flux d'investissements directs étrangers en Afrique pendant la pandémie est une incitation à accélérer la négociation et la mise en œuvre du protocole d'investissement de la ZLECAf. L'harmonisation des règles d'investissement peut créer un environnement juridique favorable pour réduire les coûts de transaction et attirer les investissements productifs, en particulier les investissements intra-africains qui peuvent contribuer à la transformation structurelle du continent et au programme d'intégration régionale.

20. Les politiques d'investissement adoptées en réponse au COVID-19 permettent à l'Afrique de profiter pleinement des opportunités offertes par un monde post-pandémie. Elles doivent donc être exploitées bien au-delà de l'urgence actuelle.

D. Faire face au changement climatique dans le cadre du redressement post-pandémie

21. La pandémie de COVID-19 a mis en lumière la fragilité des chaînes d'approvisionnement africaines, soulignant l'urgence de développer des chaînes de valeur régionales plus robustes et résilientes pour faire face aux futurs chocs du changement climatique. Dans le même temps, la pandémie a considérablement réduit la marge budgétaire dont disposent les gouvernements africains pour investir dans des projets verts.

22. L'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine offre des possibilités d'intégration régionale verte. Il débloquera des opportunités dans les secteurs non extractifs du continent, par le biais desquels le commerce régional élargi peut être respectueux du climat s'il est guidé par des politiques favorables appropriées. En outre, le commerce dans le cadre de

⁶ Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), *Investment Trends Monitor*, Numéro 38, Genève, janvier 2021.

⁷ Ibid.

⁸ Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), "Promoting investment in health post pandemic: a global trend?" IPA Observer, No. 11 (2021) (anglais seulement).

l'Accord peut offrir un outil essentiel pour soutenir les politiques d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. L'atténuation du changement climatique dépendra de la capacité des pays africains à fabriquer, diffuser et maintenir des technologies à faible émission de carbone, ce qui peut être facilité par le commerce et le transfert de technologies. Le commerce peut également contribuer à combler les différences entre l'offre et la demande, de sorte que les pays où le changement climatique crée une pénurie puissent répondre à leurs besoins en important des produits des pays qui ont des excédents.

23. Quatre-vingt-cinq pour cent de tous les accords commerciaux préférentiels dans le monde contiennent des dispositions environnementales. En revanche, les questions environnementales ont été largement négligées dans le processus de la ZLECAf. Cependant, cette dernière s'inscrit dans le cadre de l'agenda vert par le biais de dispositions spécifiques dans ses protocoles, en plus des stratégies adoptées pour conduire la mise en œuvre. Il existe des possibilités de rendre la Zone plus « verte ». Il s'agit notamment de veiller à ce que les biens et services environnementaux soient libéralisés et que les normes environnementales soient harmonisées lors de la première phase des négociations. Au cours de la deuxième phase, des structures appropriées de droits de propriété intellectuelle pourront être conçues pour encourager la diffusion des technologies vertes, en renforçant les réglementations en matière de concurrence afin de lutter contre le statu quo « brun » des investissements. Le régime d'investissement peut en effet être modifié de façon à décourager le nivellement par le bas des réglementations environnementales.

IV. Infrastructures et développement économique de l'Afrique à l'ère post-pandémie

24. L'Afrique a besoin d'infrastructures transformatrices pour soutenir son programme de développement et renforcer la résilience du continent aux chocs sociaux, économiques et environnementaux à l'ère du COVID-19. En outre, l'investissement dans les infrastructures est souvent une composante essentielle des plans de relance économique en raison de son potentiel de création d'emplois. À cet égard, la pandémie de COVID-19 offre l'opportunité d'améliorer la durabilité des infrastructures africaines. Pour ce faire, les ressources allouées au secteur par les plans d'aide liés au COVID-19 pourraient être utilisées pour renforcer sa résilience et investir dans des projets verts. Par exemple, les routes pourraient être construites à l'aide de guides de conception tenant compte de la fréquence et de la gravité accrues des événements climatiques extrêmes, les infrastructures déficientes pourraient être modernisées, de nouveaux matériaux susceptibles de mieux résister au changement climatique pourraient être utilisés dans la construction et les achats écologiques pourraient être privilégiés. En ce qui concerne l'atténuation, la priorité pourrait être accordée aux projets qui s'attaquent aux émissions liées aux transports en raccourcissant les distances de déplacement, en favorisant les modes de transport à faible émission de carbone, comme le chemin de fer, et en utilisant les technologies émergentes comme les voitures électriques et les flottes de véhicules partagés et à haute performance.

A. La Zone de libre-échange continentale africaine et la demande d'infrastructures et de services de transport

25. La ZLECAf vise à accroître le commerce intra-africain en éliminant les droits d'importation, et à doubler ce commerce si les barrières non tarifaires sont également réduites. Cependant, l'insuffisance des infrastructures et des services de transport pourrait empêcher la pleine concrétisation des avantages de la ZLECAf. Le besoin urgent d'améliorer la connectivité des transports en

Afrique dans le contexte de la ZLECAf a donc créé de nouvelles opportunités de recherche. Dans ce contexte, la CEA a consacré une étude complète aux effets de la Zone sur les flux commerciaux en Afrique, et a fourni des indications sur la façon dont les États membres pourraient tirer pleinement parti des avantages de la Zone grâce à une planification intégrée du commerce et des transports. L'étude fournit des prévisions sur la demande de différents modes de transport suite à la mise en place de la Zone. Elle estime également les besoins d'investissement en infrastructures pour les différents modes de transport, et l'impact des améliorations des infrastructures et des services de transport sur le volume du commerce intra-africain. Elle fournit également des prévisions de la demande d'équipements pour différents modes de transport - route (camions), chemin de fer (matériel roulant), air (avions) et mer (navires) - suite à la ZLECAf. L'étude montre que l'introduction de la ZLECAf entraînerait une augmentation générale de la demande de fret intra-africain d'environ 28 % par rapport au scénario sans zone de libre-échange.

B. Exploiter les partenariats stratégiques d'infrastructure pour accéder à un financement durable

26. Les partenaires stratégiques de l'Afrique en matière d'infrastructures, tels que l'Union européenne et la Chine, disposent de facilités pour financer le développement d'infrastructures durables et à fort impact. Le partenariat entre l'Afrique et l'Union européenne, par exemple, offre diverses possibilités d'investissements efficaces et durables dans des projets d'infrastructure régionaux. On peut citer, par exemple, la Plate-forme d'investissement africaine, qui vise à combler les lacunes critiques en matière de financement en Afrique, à l'exception de l'Afrique du Nord, et le Fonds fiduciaire Union européenne-Afrique pour les infrastructures (FFUEAI), qui mobilise des fonds pour des projets visant à améliorer l'accès à l'énergie, aux transports, à l'eau, à l'assainissement et aux services de communication.

27. L'initiative « une ceinture, une route » (*Belt and Road Initiative*), lancée en 2013, est largement considérée comme la pièce maîtresse de la nouvelle politique étrangère de la Chine. L'interconnectivité du développement des infrastructures est au cœur de l'Initiative. Le concept d'écologisation de l'Initiative est pertinent pour le développement durable des infrastructures régionales en Afrique. Plusieurs pays et organisations du continent ont signé des protocoles d'accord avec la Chine sur l'initiative. Au-delà de l'Afrique, de nombreuses organisations se préoccupent de la durabilité de l'initiative « une ceinture, une route ». Par exemple, un centre a été créé pour cette dernière, de même qu'une initiative internationale de développement vert à cet égard⁹. Pour faire en sorte que l'initiative soit mutuellement bénéfique à l'Afrique et à la Chine, les projets du Programme de développement des infrastructures en Afrique qui faciliteraient le commerce intra-africain et le commerce entre l'Afrique et la Chine pourraient être identifiés et leur mise en œuvre encouragée dans le cadre de l'initiative « une ceinture, une route ». Le lancement de l'initiative s'est accompagné de la création de mécanismes financiers pour financer ses différents projets. Par exemple, le Fonds de la Route de la Soie, doté de 40 milliards de dollars, a été créé pour financer des projets dans les pays de l'initiative « une ceinture, une route ». La Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures est un autre organisme de financement de l'initiative. Il est intéressant d'exploiter ces sources de financement pour mettre en œuvre les projets du Programme de développement des

⁹ Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), "*The Belt and Road Initiative International Green Development Coalition (BRIGC)*", disponible à l'adresse : www.unep.org/regions/asia-and-pacific/regional-initiatives/belt-and-road-initiative-international-green (en anglais).

infrastructures en Afrique faisant partie de l'initiative « une ceinture, une route ».

28. Les sous-sections suivantes examinent le secteur de l'énergie, en particulier ses implications pour la prospérité, la santé et le changement climatique.

C. Aborder le rôle de l'énergie dans la prospérité de l'Afrique

29. Au niveau mondial, la reconnaissance du fait que la dotation en infrastructures est fondamentale pour le développement durable se traduit par son inclusion dans les objectifs de développement durable. Plus précisément, l'objectif 7 est de « garantir l'accès de tous des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable » ; l'objectif 9 est de « bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation ». Le développement des infrastructures, en particulier dans le contexte africain, où le retour sur investissement des infrastructures est appréciable, reste une priorité fondamentale et un catalyseur du développement durable. La demande énergétique en Afrique devrait passer de 125 GW en 2010 à 700 GW d'ici à 2040. L'accès à l'électricité s'est considérablement amélioré ; en 2016, le nombre de personnes qui n'y avaient pas accès a diminué de 28,5 millions.

30. En outre, les applications hors réseau, telles que l'énergie solaire, font un bond en Afrique, avec environ 60 millions d'utilisateurs, soit environ 10 % du total. Malgré ces progrès, la pandémie de COVID-19 a annulé certains de ces acquis, et aujourd'hui le niveau d'accès à l'énergie est inférieur à 50 % dans 25 pays africains. Le manque d'accès à l'énergie sur le continent prive plus de 580 millions de personnes de services énergétiques modernes. Résoudre ce problème nécessitera des investissements de l'ordre de 170 milliards de dollars par an. La Banque africaine de développement (BAD) estime les besoins en infrastructures de l'Afrique entre 130 et 170 milliards de dollars par an, avec un déficit de financement de l'ordre de 53 à 93 milliards de dollars par an¹⁰.

31. L'important déficit d'infrastructures en Afrique se traduit par une énorme demande à cet égard pour répondre aux besoins de développement du continent.

D. Rôle de l'énergie dans l'amélioration des systèmes de soins de santé africains

32. La pandémie de COVID-19 a provoqué des chocs sur la demande et l'offre dans les économies africaines. Les restrictions dans les secteurs des voyages, du commerce, des services et de l'industrie manufacturière ont entraîné un déficit de la demande mondiale, ce qui a fait plonger les prix du pétrole et du gaz. Au-delà de l'impact fiscal de la chute imprévue des prix du pétrole, la réduction effective des cours a eu des effets négatifs sur la macroéconomie des pays exportateurs de pétrole, notamment la détérioration des monnaies nationales. En Algérie, en Guinée équatoriale et au Tchad, le déficit des comptes courants a dépassé 10 % du PIB. La position d'emprunt net s'est détériorée en Algérie, en Angola, en Guinée équatoriale et en Libye. La perturbation résultant du choc lié au COVID-19 dans les pays dépendants du pétrole est alarmante.

33. La pandémie a également fait que 13 millions de personnes ont perdu l'accès à l'électricité en 2020. Si l'impact de cette perte a été observé dans de nombreux secteurs, il a été d'une importance capitale dans le secteur des soins de santé. La réfrigération étant nécessaire à l'administration efficace des

¹⁰ Banque africaine de développement (BAD), *Infrastructure Financing Trends in Africa – 2018*. Abidjan, BAD.

vaccins contre le COVID-19 et à la fourniture de soins adéquats aux patients, l'accès des établissements de santé à l'électricité est essentiel. Près de 30 % des établissements de soins de santé n'ont pas cet accès. Dans ce contexte, les États membres doivent améliorer l'accès à l'électricité dans le secteur des soins de santé, transformer les enseignements tirés de la pandémie de COVID-19 en un système de soins de santé résilient soutenu par des services d'infrastructure suffisants, et mettre en œuvre des modèles commerciaux qui accélèrent la fourniture d'un accès à l'électricité aux institutions publiques essentielles.

E. Rôle du secteur privé dans le développement énergétique

34. En Afrique aujourd'hui, plus de 85 % du développement des infrastructures énergétiques est financé par des fonds publics et multilatéraux. Cela a causé une pression financière considérable au secteur public, surtout à l'époque du COVID-19. Le rôle du secteur privé dans le transfert de technologies, le financement et l'investissement, et la fourniture de services d'infrastructure au sens large reste négligeable. La réalisation de l'objectif 7 et des autres objectifs de développement durable, ainsi que la réponse aux exigences de la transition énergétique et aux contraintes liées aux infrastructures pour le développement en général, nécessitent des investissements importants. À cet égard, il sera essentiel de combler le déficit de participation du secteur privé. Dans ce contexte, les États membres sont encouragés à adopter des politiques et des réglementations qui attirent les investissements du secteur privé dans la chaîne de valeur de l'électricité, à reproduire l'investissement réussi du secteur privé dans la production d'électricité à celui de la transmission, de la distribution et des marchés hors réseau, à développer la capacité du secteur privé local à jouer un rôle constructif en matière d'investissement et à tirer parti des partenariats public-privé pour le développement des infrastructures.

V. Technologies émergentes et développement économique de l'Afrique à l'ère post-pandémie

35. La science, la technologie et l'innovation sont des facteurs clés et des moteurs du progrès et du bien-être économique, social et environnemental, et la pandémie de COVID-19 a renforcé ce fait. Le monde s'est appuyé sur la science, la technologie et l'innovation pour trouver des traitements, suivre l'évolution du virus et de la maladie, maintenir les gens au travail et permettre aux familles et aux amis de rester en contact pendant la pandémie. Les scientifiques et les entreprises technologiques de diverses disciplines ont fourni les connaissances qui ont permis de prendre des décisions pour contenir et atténuer la crise du COVID-19, de mettre sur le marché 24 vaccins (l'Organisation mondiale de la santé en a approuvé sept) et de faire tourner les économies.

36. Les technologies numériques émergentes et les innovations ont soutenu les chaînes d'approvisionnement mondiales. Les gouvernements africains ont redoublé d'efforts pour encourager fortement les institutions financières et les prestataires de services financiers à adopter les technologies bancaires électroniques, numériques et mobiles pendant la pandémie. En conséquence, en 2020, l'Afrique a enregistré 27,5 milliards de transactions (en hausse de 15 %) pour une valeur de 495 milliards de dollars (en hausse de 23 % par rapport à 2019), et le nombre de comptes bancaires mobiles enregistrés a dépassé la barre du demi-milliard (562 millions). L'Afrique représente 43 % des nouveaux

comptes bancaires mobiles enregistrés dans le monde en 2020¹¹. Néanmoins, elle a encore beaucoup de chemin à parcourir pour profiter pleinement des avantages des technologies numériques pour alimenter l'innovation, le développement des entreprises et la prestation des services publics, afin d'améliorer le bien-être de ses communautés.

A. Avancées et participation aux technologies énergétiques émergentes

37. Les progrès réalisés dans les matériaux et les technologies de fabrication accélèrent l'adoption des solutions d'énergie renouvelable. À cet égard, les progrès des technologies de stockage de l'énergie portent les technologies renouvelables à des niveaux que l'utilisateur moyen peut se permettre et gérer. Ces progrès contribuent également à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Par exemple, les piles à combustible, en particulier les piles à hydrogène, sont essentielles pour « décarboniser » les économies et apporter une énergie propre aux pays développés et en développement. De janvier à juin 2021, quelque 395 nouveaux projets d'énergie hydrogène ont été annoncés. Ces projets représenteront un investissement total d'environ 500 milliards de dollars d'ici à 2030. Ils seront axés sur le développement de technologies, de matériaux et d'infrastructures visant à réduire le coût de la production, du stockage, de l'expédition et de la livraison de l'hydrogène aux consommateurs.

38. En Afrique, l'Afrique du Sud, l'Égypte, la Mauritanie et le Maroc ont annoncé de tels projets. Par exemple, le Maroc cherche à produire 133 000 tonnes d'ammoniac à partir de 13 000 tonnes d'hydrogène vert par an. Dans le même temps, la société sud-africaine Sasol a annoncé au moins deux grands projets d'hydrogène qui aboutiront à l'installation de piles à hydrogène sur des véhicules lourds et de longue distance, en partenariat avec Imperial Logistic. Elle a également annoncé une étude de faisabilité pour le développement d'un centre de distribution d'hydrogène en collaboration avec l'organisme de développement de la province du Northern Cape. Par ailleurs, la Namibie et l'Allemagne ont signé un accord de coopération pour développer l'économie de l'hydrogène.

39. Avec la baisse des coûts, les technologies énergétiques susmentionnées pourraient aider l'Afrique à déployer rapidement des services énergétiques dans les petites communautés rurales et isolées grâce à des micro-réseaux. Des entreprises locales telles que PowerGen (situées au Kenya, au Nigéria, en République-Unie de Tanzanie et en Sierra Leone) ont attiré des investissements et des partenaires internationaux. Les micro-réseaux ont également fourni efficacement de l'électricité aux petites entreprises en Afrique, et la communauté peut facilement les gérer. Les modèles commerciaux de paiement à l'utilisation offrent aux communautés les plus pauvres une certaine souplesse dans l'utilisation de l'énergie.

B. Les technologies numériques en Afrique

40. Il existe de nombreux exemples d'introduction de technologies numériques en Afrique pendant la pandémie. L'Afrique comptait 590 millions d'abonnés à Internet en 2020, et la Tunisie a déployé des robots pour patrouiller dans certains quartiers de Tunis, afin de s'assurer que les gens respectaient les mesures de confinement contre le coronavirus. Le Ghana et le Rwanda ont utilisé des drones pour fournir des services de soins de santé dans des zones reculées (par exemple, pour collecter des échantillons). La Sierra Leone a

¹¹ GSMA, *State of Industry Report on Mobile Money* (GSM Association, Londres, 2021). Disponible en anglais à l'adresse : www.gsma.com/mobilefordevelopment/wp-content/uploads/2021/03/GSMA_State-of-the-Industry-Report-on-Mobile-Money-2021_Full-report.pdf.

proposé aux citoyens une plateforme électronique pour l'auto-évaluation de leur statut COVID-19. Diverses autres entités ont développé des plateformes et des outils qui ont permis de collecter et de publier des données nationales, régionales et mondiales sur les tendances du COVID-19. La CEA a contribué à la mise en place de la Plate-forme africaine de fournitures médicales (*Africa Medical Supplies Platform*), de la Plate-forme africaine de communication et d'information (*Africa Communication and Information Platform*) et du Pôle d'information des Nations Unies sur le COVID-19 en Afrique (*Africa United Nations Knowledge Hub for COVID-19*).

41. Si l'Afrique a un bilan satisfaisant en termes de taux de croissance du nombre d'utilisateurs d'Internet et de téléphones mobiles, le continent semble moins bien réussir eu égard aux technologies clefs qui sous-tendent l'économie numérique. L'informatique en nuage est l'une de ces technologies critiques pour lesquelles l'Afrique reste à la traîne. Pourtant, elle est essentielle pour permettre aux particuliers, aux entreprises et aux institutions de stocker, de traiter et d'utiliser les volumes massifs de données générés. La part africaine de l'informatique en nuage est estimée à moins de 1 %. De même, la fracture numérique entre les sexes reste élevée, l'écart entre les sexes en ce qui concerne l'Internet mobile étant passé de 20,7 % en 2013 à 33 % en 2019.

42. À l'heure où les technologies numériques transforment tous les aspects de l'économie, de la gouvernance et de la société, les pays africains doivent s'attaquer aux obstacles et assurer l'égalité des sexes dans les domaines des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques en tant que parcours professionnels potentiels et opportunités commerciales ; inclure une formation aux compétences numériques dans l'éducation formelle et informelle ; améliorer la sécurité en ligne ; faire baisser les coûts des technologies numériques ; et améliorer la qualité des infrastructures et des cadres réglementaires. L'initiative « Les jeunes Africaines peuvent coder » de la CEA, organisée par l'Union internationale des télécommunications (UIT), l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et la Commission de l'Union africaine, en est un bon exemple.

C. Faire progresser les politiques en matière de science, de technologie et d'innovation pour les technologies émergentes

43. Les politiques sont généralement considérées comme des outils qui permettent aux gouvernements d'atteindre des objectifs clairement définis lorsque les incitations privées fournies par les marchés libres donnent systématiquement de mauvais résultats. Dans les pays en développement, les incitations du secteur privé à s'engager dans les technologies émergentes sont encore plus faibles, notamment en raison de la complexité et du manque de clarté des régimes juridiques et réglementaires et des normes, des coûts élevés de la recherche et du développement, des incertitudes liées à l'adoption par le marché, du manque d'infrastructures de soutien et de la faible volonté des clients d'acheter des produits nouveaux et non testés (par exemple, des voitures électriques fabriquées localement). Les technologies telles que l'intelligence artificielle, l'Internet des objets et l'apprentissage automatique sont adoptées aussi rapidement qu'elles sont développées, ce qui amplifie les risques (violations de données, rythme rapide des remplacements et des mises à jour, et demande croissante des utilisateurs pour des technologies que les entreprises apprennent encore à maîtriser), risques que même les grandes entreprises peuvent avoir du mal à gérer, et les petites entreprises encore plus.

44. Les pays peuvent souhaiter mettre en place des politiques qui réduisent les risques encourus par le secteur privé afin de stimuler l'investissement et la création de connaissances dans les technologies émergentes. Entre autres, les politiques scientifiques, technologiques et d'innovation créées pour accélérer

le développement et l'adoption des technologies émergentes pourraient adopter une approche intégrée et prévoir une certaine souplesse pour s'adapter rapidement aux changements. Il pourrait s'agir de réunir différentes disciplines et industries ayant des besoins similaires pour accélérer l'apprentissage et le développement technologique. Les politiques devraient viser à renforcer les dispositifs institutionnels qui sont cohérents, stables, inclusifs et capables de mobiliser les secteurs public et privé.

45. Étant donné que les pays disposent de ressources limitées, les politiques devraient fixer des priorités claires en matière de recherche, de technologie, d'industries, de compétences et d'infrastructures afin d'en faire bénéficier divers acteurs. Par exemple, les plateformes technologiques de batteries pourraient profiter aux chercheurs et aux entreprises des secteurs de l'électronique, de l'énergie, de l'automobile et de l'immobilier. En outre, les politiques devraient inclure un plan de mise en œuvre avec des rôles et des responsabilités clairs, ainsi que des mécanismes de suivi et d'évaluation continus, afin de permettre aux pays de guider leurs actions et d'encourager l'engagement et l'adhésion continus des parties prenantes à chaque étape. Ces approches peuvent aider les pays à attirer des investissements engagés à plus long terme, à créer des marchés locaux et régionaux et à participer à l'utilisation et à l'exportation de produits technologiques émergents. Elles aideront également les pays à suivre les tendances mondiales en matière de technologie afin de s'assurer que leurs investissements répondent aux attentes mondiales et nationales.

VI. Conclusion

46. Le présent document a mis en évidence les problèmes critiques du développement économique de l'Afrique dans la période post-COVID-19. Il a également exploré le rôle de l'intégration régionale, du développement des infrastructures et des technologies émergentes dans la résolution de ces problèmes et dans la réalisation de la transformation économique du continent. Sur la base de l'analyse du document, les questions suivantes sont proposées à l'examen du Comité :

- a) *Intégration régionale*
 - i) Comment tirer parti de la ZLECAf pour façonner et faciliter le redressement de l'Afrique après la pandémie de COVID-19, notamment en évitant un retour à la dépendance traditionnelle à l'égard des exportations de matières premières, mais en opérant plutôt une transition vers des secteurs commerciaux industriels, à forte valeur ajoutée et créateurs d'emplois ?
 - ii) De quelle manière les gouvernements africains devraient-ils soutenir l'harmonisation des règles ou des politiques d'investissement en vue de créer un environnement juridique favorable pour réduire les coûts de transaction et attirer les investissements productifs, notamment les investissements intra-africains qui peuvent contribuer à la transformation structurelle et au programme d'intégration régionale de l'Afrique ?
 - iii) Quelles mesures les gouvernements africains devraient-ils prendre pour accroître les investissements dans le secteur de la santé, notamment en développant les infrastructures sanitaires, la production et l'approvisionnement en produits pharmaceutiques, et les compétences requises pour améliorer la productivité de la main-d'œuvre et renforcer la résilience face aux futures pandémies ?

- b) *Développement des infrastructures*
- i) Quelles sont les implications de l'AfCFTA pour le développement des infrastructures et des services en Afrique ?
 - ii) Comment les pays africains pourraient-ils tirer parti des partenariats stratégiques en matière d'infrastructures pour mettre en œuvre des projets durables et efficaces, en particulier des projets relevant du Programme de développement des infrastructures en Afrique ?
 - iii) Compte tenu de l'état actuel du déficit d'infrastructures sur le continent et des aspirations ambitieuses d'une Afrique prospère, comment les États membres pourraient-ils financer durablement les investissements à long terme dans les infrastructures ?
 - iv) Comment les États membres pourraient-ils relever le défi réglementaire qui pèse sur les investissements du secteur privé dans les projets énergétiques et les projets d'infrastructure en général ?
 - v) Les marchés régionaux de l'électricité offrent de grandes opportunités, notamment suite au lancement d'un marché unique africain de l'électricité. Comment les États membres pourraient-ils poursuivre l'intégration et l'accès au marché régional de l'électricité ?
 - vi) Conscients de la nécessité urgente de faire face à l'urgence climatique, à quoi ressemblerait un plan national de transition énergétique juste, associé à une stratégie de développement énergétique durable ? Comment les États membres financeront-ils la transition énergétique nécessaire ?
- c) *Technologies émergentes*
- i) Quelles mesures les pays africains doivent-ils prendre pour renforcer leurs dispositifs institutionnels en matière de science, de technologie et d'innovation afin de soutenir la conception, la mise en œuvre et le suivi des politiques relatives aux technologies numériques et énergétiques émergentes pour accélérer la réalisation des objectifs économiques, sociaux et environnementaux dans l'ère post-COVID-19 ?
 - ii) Quelles approches les pays africains peuvent-ils exploiter pour mobiliser les investissements privés et publics dans la recherche et le développement, l'innovation et l'entrepreneuriat afin d'atteindre les objectifs ambitieux consistant à mettre les solutions énergétiques et numériques à la portée de tous et à stimuler la croissance des entreprises et le commerce des technologies numériques et énergétiques émergentes ?
 - iii) Les ressources restent un défi important. Quels sont les instruments et mécanismes politiques appropriés que les pays peuvent utiliser pour tirer parti des réseaux de recherche régionaux, des alliances industrielles et des marchés communs afin de mobiliser des ressources adéquates et de partager les risques pour devenir compétitifs dans les technologies numériques et énergétiques ?
 - iv) Les technologies émergentes ne sont pas nécessairement neutres ou inclusives. Comment les pays peuvent-ils faire en sorte que les technologies émergentes apportent des gains de développement qui soient inclusifs et équitables, en accordant une attention particulière aux besoins des petites et moyennes

entreprises, des femmes et des jeunes, et des habitants des zones rurales et urbaines ?

v) Quelles stratégies et approches l'Afrique peut-elle employer pour mettre en place des infrastructures de recherche et de soutien pour les technologies numériques et énergétiques qui soient rentables et faciles à mettre à niveau, à exploiter et à gérer, compte tenu des défis sociaux et réglementaires que présentent les technologies émergentes ?
